



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

Que lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022, à 20 h, qui se tiendra à huis clos par vidéoconférence, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM01-2022**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 733 304**, situé au **113 rue Théorêt**, ayant pour effet, si elle est accordée par le conseil municipal, de permettre l'implantation de deux garages détachés sur ledit immeuble, alors que le Règlement de zonage numéro 4-91 prévoit qu'un seul garage détaché peut être implanté sur un immeuble résidentiel.

Toute personne intéressée pourra, d'ici le 1^{er} février 2022 à 16 h 30, s'adresser par courriel à l'adresse info@sjdl.qc.ca au conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux.

Stéphane Giguère
Directeur général